

Envoi : 05/12/2016

Réception par le Préfet : 05/12/2016

Publication : 09/12/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégalion
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2016-5-5-1

Séance du vendredi 2 décembre 2016

ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE :

M. BECHT.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les articles L.324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme sur les Établissements Publics Fonciers Locaux,
- VU les articles L.221-1, L.221-2 et L.300-1 du Code de l'Urbanisme, respectivement sur les réserves foncières et opérations d'aménagement,
- VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2007 portant création de l'établissement public foncier du Bas-Rhin,
- VU l'arrêté préfectoral modificatif du 29 juillet 2014 portant transformation de l'EPF du Bas-Rhin en EPF d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine immobilier, actions et territoire, réunie en date du 18 novembre 2016,
- VU les statuts de l'Établissement Public Foncier d'Alsace,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide l'adhésion du Département du Haut-Rhin à l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace. Cette adhésion intervient à titre gratuit sans condition de participation financière du Département du Haut-Rhin au fonds d'amorçage de l'EPF d'Alsace ;
- Approuve les statuts de l'EPF d'Alsace, joints en annexe ;
- Désigne les quatre élus titulaires et quatre élus suppléants amenés à siéger à l'Assemblée Générale et au Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace :

Titulaires :

- M. Michel HABIG
- M. Rémy WITH
- M. Nicolas JANDER
- Mme Brigitte KLINKERT

Suppléants :

- M. Lucien MULLER
- Mme Karine PAGLIARULO
- Mme Catherine RAPP
- M. Max DELMOND

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté

2 abstentions : Mme Martine DIETRICH et M. Raphaël SCHELLENBERGER